

Police Municipale

n° 05, rue de la République 06530 Saint Cézaire sur Siagne Tél. 04 93 40 57 61 pm@saintcezairesursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM: n° 2022 -PM- 279

Référence: Voirie

Objet : Stationnement 'VIDEOBUS' de la Médiathèque Départementale des Alpes-

Maritimes

Date: le jeudi 24 novembre 2022

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-2, R.130-4, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu la demande présentée par la Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes ;

Considérant que pour permettre le stationnement du **VIDEOBUS** de la médiathèque départementale des Alpes-Maritimes, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement ;

ARRETONS

Article 01: Un emplacement sera réservé au stationnement du Vidéobus, le jeudi 24 Novembre

2022 de 07h00 à 17h00, au droit du n° 02, rue Arnaud sur 02 emplacements de

stationnement cases matérialisées.

Article 02: Tout véhicule laissé en stationnement sur ces emplacements matérialisés par les

services municipaux aux lieux, jour et heures mentionnés à l'article 1 sera verbalisé et

mis en fourrière.

Article 03 : Le présent arrêté sera publié et notifié à la Médiathèque départementale des Alpes -

Maritimes.

Article 04 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra

être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à

compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 05: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Directrice des Services.

Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des services

techniques de la ville chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne, Le mardi 25 Octobre 2022



Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne, Le 1^{er} Adjoint, Franck OLIVIER

Cont.